

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 10 février 2015

à laquelle étaient présents :

Présidente de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents : (11) Mme AVENA, M. BERTHIER, Mme GAUTHIÉ, Mme GINDRE, Mme HERVIEU, M. JASPART, M. JORROT, Mme MARTIN-GENDRE, Mme OBRIOT, Mme POLONCEAU, Mme TENENBAUM.

Membres excusés représentés : (5) M. MILLOT (représenté par Mme TENENBAUM), Mme AKPINAR-ISTIQAM (représentée par Mme MARTIN-GENDRE), M. BOURGUIGNAT (représenté par Mme GAUTHIÉ), M. BON, (représenté par M. JASPART), Mme LECOMTE-LEGRAND (représentée par Mme GINDRE).

Membre absent : (1) Mme TROUWBOST.

Date de convocation : 3 février 2015

Délibération n° : 7-2015

Objet : Centre social Balzac - convention de collaboration CESAM 1^{er} semestre 2015

Dans le cadre de ses actions d'intégration, le centre social Balzac développe depuis de nombreuses années des « Ateliers de Savoirs Sociolinguistiques », ASL, à destination de femmes issues de l'immigration.

Les séances permettent aux participantes de travailler l'expression écrite et orale tout en pratiquant les actes de la vie quotidienne en France liés à la santé, à l'éducation et à la scolarité des enfants, à la gestion du budget familial, aux démarches administratives, aux déplacements, aux loisirs culturels ou sportifs etc.

Le CESAM, centre de formation, met à disposition une intervenante qui assure 2 séances, soit 6 heures de cours, chaque semaine pour un groupe de 15 femmes issues de 9 ethnies différentes.

La conseillère en économie sociale et familiale du centre social suit l'activité du groupe et la progression individuelle de chacune des participantes. Elles organise, en complément, diverses sorties et actions en rapport avec les thèmes développés et implique les participantes dans la vie du centre social ; sorties familiales, accompagnement à la scolarité des enfants, manifestations culturelles ou festives...

Le coût de la prestation facturé au centre social est de 6 612 € pour 114 heures de cours pour la période du 15 janvier 2015 au 25 juin 2015.

Pour financer cette action, le CCAS, via son centre social Balzac, dépose chaque année un dossier de subvention « PRIPI » (Programme Régional d'Intégration de Populations Immigrées) auprès de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS).

A titre indicatif, les subventions accordées ont été de 5 000 € en 2013 et de 4 000 € en 2014.

Ainsi, les membres du conseil d'administration :

- approuvent la convention de partenariat avec le CESAM jointe en annexe ;
- autorisent le Président ou son représentant légal à signer cette convention et toutes les conventions de renouvellement de cette action ;
- autorisent le Président ou son représentant légal à signer tout document relatif à la demande de subvention auprès de la DRJSCS.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

DISH : 1

Finances : 1

Receveur Municipal : 2

Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente,



A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Françoise Tenenbaum".

Françoise TENENBAUM

PUBLIÉ LE 11 FEV. 2015

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le:

17 FEV. 2015

